



# MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Chêneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

## COMPTE-RENDU

<b>Séance</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
<b>Date-Heure</b>	<b>29/06/2022 à 19h00</b>
<b>Lieu</b>	<b>Mairie</b>
<b>Session</b>	<b>Publique</b>
<b>Référence</b>	<b>CM-CR-2022-03</b>
<b>Etat du document</b>	<b>-</b>

<b>Présents</b>	<b>Gwenaëlle Dauce Éric Debosque Frédéric Douchet à partir de 19h50 Sylvie Dubromel Nathalie Faccioli Charles Ferté</b>	<b>Marc Guérin Francis Hutin Jérôme Liénard Patricia Lucot Nicolas Rébérot</b>
<b>Absent(s) excusé(s)</b>	<b>Laure MÉDOT, Bertrand POINTIER</b>	
<b>Absent(s)</b>	<b>Thierry BOIN ; Axel DESTREZ</b>	
<b>Procuration(s)</b>	<b>Bertrand POINTIER à Patricia LUCOT Laure MÉDOT à Nicolas RÉBÉROT</b>	
<b>Secrétaire de séance</b>	<b>Francis HUTIN</b>	
<b>Début de la séance</b>	<b>19h00</b>	
<b>Fin de la séance</b>	<b>22h50</b>	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	11
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 juin 2022

Date d'affichage : 23 juin 2022

### MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 13 avril 2022, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie ainsi que sur le site internet, le mardi 19 avril 2022 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### CONVOCATION

Le 23 juin 2022, nous, Nicolas RÉBÉROT, Maire de Ressons-le-Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mercredi 29 juin 2022 à 19h00, à la salle du conseil.

### PROCÈS-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons-le-Long, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil, en séance ordinaire le mercredi 29 juin 2022 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Nicolas RÉBÉROT, Maire.

## Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 13 avril 2022.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Francis HUTIN, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**En raison du contexte sanitaire, la séance s'est tenue en mode mixte, le distanciel se tenait via le lien ci-dessous :**

<https://mairieressons.my3cx.fr:5001/meet/e51013ef196e8af904ab987b1c75182a52d434f7>

### 1 – Vie municipale

- 11 – Plan de mutualisation
- 12 – Demande de modification PPRi
- 13 – Élection représentant SGCES
- 14 – Convention Croq'livres
- 15 – Règlement ALAE/ALSH
- 16 – Intégration domaine public C983

### 2 – Finances

- 21 – Liste locaux commerciaux vacants
- 22 – Liste terrains constructibles
- 23 – Taxe de séjour
- 24 – DBM Budget principal 2022-1
- 25 – Tarifs ALAE/ALSH
- 26 – Moe restauration église
- 27 – Subvention CMJ/Concordia
- 28 – Micro-crèche

### 3 – Personnel

- 31 – Gratification stagiaires

### 4 – Intercommunalité

- 41 – Avis arrêt de projet PLUi-RLPi

### 5 – Divers

- 51 – Labellisation guid'asso
- 52 – Cotisation SGCES
- 53 – Rapports d'activité / rapports annuels CRACL GRDF
- 54 – Questions diverses

## PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé		Vote de la délibération
Nicolas RÉBÉROT	20220629-060-01	Examen DIA		
Nicolas RÉBÉROT	20220629-061-02	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire		
Nicolas RÉBÉROT	20220629-062-03	Demande de modification PPRi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20220629-063-04	Cotisation SGCES	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Jérôme LIÉNARD	20220629-064-05	Convention Croq'Livres	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>
Nicolas RÉBÉROT	20220629-065-06	Règlement ALAE/ALSH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0 <b>A l'unanimité</b>

Nicolas RÉBÉROT	20220629-066-07	Intégration domaine public C1169	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 1 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-067-08	Liste locaux commerciaux vacants	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-068-09	Liste terrains constructibles	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-069-10	Taxe de séjour	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	12 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-070-11	DBM Budget principal 2022-1	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-071-12	Tarifs ALAE/ALSH	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-072-13	Moe restauration église	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-073-14	Subvention CMJ/Concordia	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-074-15	Micro-crèche – demande de subvention Région	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-075-16	Micro-crèche – acquisition terrain	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-076-17	Micro-crèche – mode de gestion	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-077-18	Gratification stagiaires	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-078-19	Avis arrêt de projet PLUi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-079-20	Avis arrêt de projet RLPi	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-080-21	Labellisation guid'asso	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-081-22	Rapports d'activité / rapports annuels CRACL GRDF			
Nicolas RÉBÉROT	20220629-082-23	Rapport annuel SPPGD CCRV 2021			
Nicolas RÉBÉROT	20220629-083-24	Rapport activités CCRV 2021			
Nicolas RÉBÉROT	20220629-084-25	Convention CAUE	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	13 0 0 0	A l'unanimité
Nicolas RÉBÉROT	20220629-085-26	Vœu soutien projet camping	Pour Contre Abstention Ne prend pas part au vote	10 1 2 0	A la majorité

**Objet : Examen des DIA– n°2022-060-01**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les DIA parvenues depuis le dernier conseil municipal :

Adresse	Transmise par	Reçue en Mairie le :	Parcelles	Propriétaire	Superficie	Prix
46 rue du Cleux	Me Francis PERNOT	15/04/2022	A 1122 & 1119	M. PEREIRA Edgar & Mme MORTIER Aurélie	827 m <sup>2</sup>	150 000 €

29 avenue de la Gare	Me Armelle ALZONNE PAYS	28/06/2022	AA 12	M. JOUEN Gilbert & Mme MARMION Martine	1025 m <sup>2</sup>	140 000 €
----------------------	-------------------------	------------	-------	--	---------------------	-----------

Le Maire annonce qu'il a renoncé au droit de préemption pour ces ventes, en l'absence de projet communal sur ces biens.

Le Conseil municipal,

**PREND ACTE** des Déclarations d'Intention d'Aliéner parvenues depuis le dernier conseil.

**Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2022-061-02**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie.

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2020-102 et n° 2020-103 en date du 23 mai 2020 du Conseil Municipal de Ressons-le-Long,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- A) Décision n°2022-051 du 15/04/2022 : Décision appel taxe de séjour 2022 camping LHM
- B) Décision n°2022-053 du 17/04/2022 : Décision sur DIA A1119 & 1122
- C) Décision n°2022-054 du 27/04/2022 : Tarif transport MAD
- D) Décision n°2022-055 du 09/05/2022 : Décision convention stage Pellet
- E) Décision n°2022-056 du 30/05/2022 : Décision attribution logement 1 esp St Georges
- F) Décision n°2022-057 du 30/05/2022 : Tarif ALSH camp ado
- G) Décision n°2022-058 du 13/06/2022 : RODP VAD Despierres
- H) Décision n°2022-059 du 28/06/2022 : Décision sur DIA AA 12

## 1 – VIE MUNICIPALE

### **11 – Objet : Plan de mutualisation**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Point reporté

### **12 – Objet : Demande de modification PPRi – n° 2022-062-03**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

**DEMANDE** au service de l'État d'engager une révision du PPRi afin à la fois de corriger des éléments relevant d'erreurs manifestes mais également de modifier le zonage là où des projets peuvent émerger afin d'en permettre leur réalisation dès lors que les conditions le permettent.

### **13 – SGCES**

**Objet : Élection représentant SGCES**

Point reporté

### **Objet : Cotisation SGCES – n° 2022-063-04**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Au regard du parallélisme des formes, il convient que le conseil municipal autorise le maire à payer l'acompte de la cotisation 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** de déconsigner l'acompte de la cotisation 2022 du SIVU SGCES

### **14 – Objet : Convention Croq'Livres – n° 2022-064-05**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire rappelle au conseil municipal que la bibliothèque municipale est gérée par l'association croq'livres. Il convient afin de formaliser ce partenariat de le conventionner.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'autoriser le maire à signer la convention de gestion de la médiathèque municipale

**15 – Objet : Règlement ALAE/ALSH – n° 2022-065-06**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le Maire propose d'approuver le nouveau règlement intérieur.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** le nouveau règlement intérieur ci-annexé ;

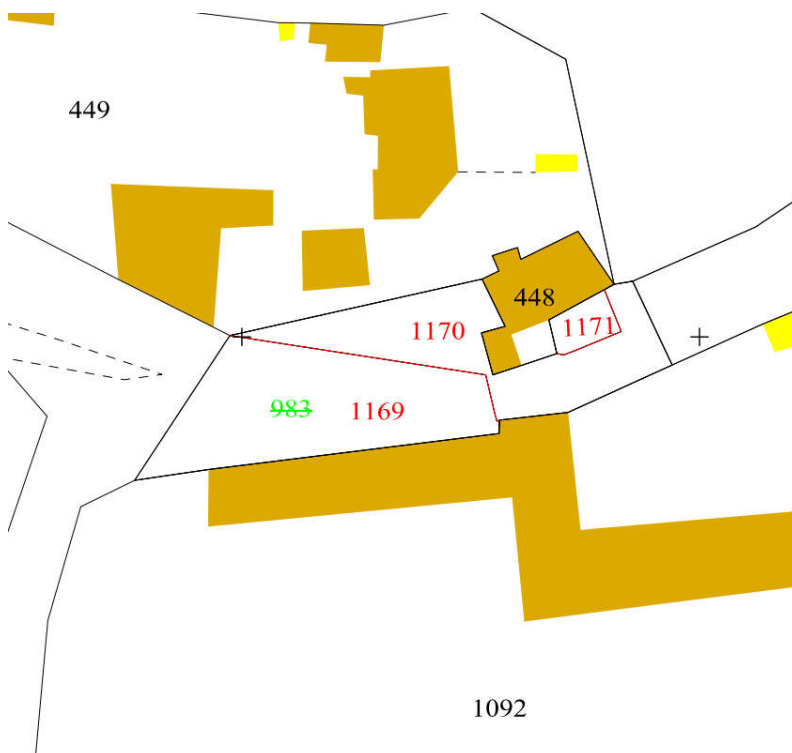
**PRÉCISE** qu'il est applicable à compter de la rentrée scolaire 2022/2023

**16 – Objet : Intégration domaine public C1169 – n° 2022-066-07**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PRÉCISE** que le classement ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par cette voie qui restera ouverte à la circulation publique.
- **DEMANDE** le classement de cette parcelle dans le domaine public communal, conformément aux dispositions de l'article L 141-3 du code de la voirie routière
- **DEMANDE** la mise à jour du tableau de classement des Voies Communales.
- **AUTORISE** le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant.



## 2 – FINANCES

**21 – Objet : Liste locaux commerciaux vacants – n° 2022-067-08**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

**22 – Objet : Liste terrains constructibles – n° 2022-068-09**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
**AUTORISE** le maire à notifier cette décision aux services préfectoraux et à communiquer chaque année à l'administration des impôts, avant le 1<sup>er</sup> octobre de l'année qui précède l'année d'imposition, la liste des biens susceptibles d'être concernés par la taxe.

**23 – Objet : Taxe de séjour – n° 2022-069-10**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de mettre à jour la taxe de séjour pour 2023

**24 – Objet : DBM Budget principal 2022-1 – n° 2022-070-11**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n°1 suivante au budget de l'exercice 2022 :

DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE n° 2022-1									
FONCTIONNEMENT									
RECETTES					DÉPENSES				
Chapitre	Article	Désignation		Montant	Chapitre	Article	Désignation		Montant
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>			<b>5 000</b>	<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>			<b>1 450</b>
	6419	Remb. sur rémunération du personnel		5 000		60613	chauffage		3 000
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>			<b>3 525</b>		615221	bâtiments publics		- 2 000
	738	Taxe forfaitaire		3 525		617	Etudes et recherches (DPE logements)		950
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>			<b>- 5 000</b>		6227	Frais actes et contentieux		- 500
	73111	Impôts directs locaux		- 5 000	<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>			<b>1 700</b>
<b>74</b>	<b>Dotations</b>			<b>16 800</b>		6411	personnel titulaire		2 000
	7482	Compensation perte taxe additionnelle		16 800		6413	personnel non titulaire		2 000
	74833	Compensation exonération TF		- 2 166		64168	autres emplois insertion		4 100
	74834	Compensation exonération TH		2 166		6450	charges de sécurité sociale et prévoyance		- 7 000
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>			<b>275</b>		648	autre charge de personnel (stagiaire)		600
	752	Location salles		275	<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>			<b>1 280</b>
						6518	Autres (primes, dot)		- 720
						65748	Subvention CMJ pour Concordia		2 000
					<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>			<b>6 800</b>
						673	Titres annulés sur exercice antérieur		6 800
					<b>023</b>	<b>Virement section investissement</b>			<b>9 370</b>
						<b>TOTAL</b>			<b>20 600</b>
				<b>20 600</b>					<b>20 600</b>
INVESTISSEMENT									
RECETTES					DÉPENSES				
Opération	Chapitre	Article	Désignation	Montant	Opération	Chapitre	Article	Désignation	Montant
<b>OPFI</b>	<b>Opérations financières</b>			<b>- 3 507</b>	<b>OPFI</b>	<b>Opérations financières</b>			<b>3 323</b>
	021	021	Vir de la section d'exploitation	9 370		041	2152	Intégration frais études	3 323
	041	203	Intégration frais études	3 323	<b>2011007</b>	<b>Acquisitions</b>			<b>2 000</b>
	10	10222	FCTVA	- 16 400		21	2158	Autres installation, mat. et out. techn	2 000
	16	165	Dépôts et cautionnements	200	<b>2011008</b>	<b>Travaux divers</b>			<b>- 5 000</b>
						21	2152	Installations de voirie	- 5 000
					<b>2013003</b>	<b>Acquisitions de terrains</b>			<b>- 1 500</b>
						21	2111	Terrains nus	- 1 500
					<b>2018002</b>	<b>Amélioration de l'habitat</b>			<b>- 2 330</b>
						204	20422	Pers. Droit privé - bâtiments	- 2 330
						<b>TOTAL</b>			<b>- 3 507</b>
				<b>- 3 507</b>					<b>- 3 507</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

**CHARGE** et **DÉLÈGUE** le maire ou son représentant aux fins d'exécution de la présente

**25 – Objet : Tarifs ALAE/ALSH – n° 2022-071-12**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ADOpte** les tarifs, tels qu'annexés à la présente délibération.  
**DIT** que ces tarifs seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2022.

**26 – Objet : Choix du maître d'œuvre pour le marché des diagnostic et mission de maitrise d'œuvre pour la restauration et la réutilisation de l'église Saint-Georges – n° 2022-072-13**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la décision de retenir le cabinet Gissinger & Tellier  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le présent marché et les éventuels avenants.

**27 – Objet : Subvention CMJ/Concordia – n° 2022-073-14**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la subvention pour le conseil municipal des jeunes fléchée pour le financement du camp Concordia de l'été 2022.

**28 – Micro-crèche**

**Objet : Demande de subvention région – n° 2022-074-15**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité décide

- De solliciter l'aide de la Région Hauts-de-France pour son projet :
- **Micro-crèche**
- De solliciter un commencement anticipé
- De s'engager à financer la part non subventionnée
- D'autoriser le maire à solliciter toute autre aide pour ce projet

**Objet : Acquisition de terrain – n° 2022-075-16**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**DÉCIDE** d'autoriser M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrain

**Objet : Mode de gestion micro-crèche – n° 2022-076-17**

**Rapporteur : Éric DEBOSQUE**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé et pris connaissance du document :

- **APPROUVE** le principe de déléguer le mode de gestion de la micro crèche
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention

### **3 – PERSONNEL**

**31 – Objet : Gratification stagiaire – n°2022-077-18**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'approuver le versement d'une gratification pour les stagiaires effectuant un stage ou une période de formation en milieu professionnel présents au moins 1 mois selon les modalités de la présente délibération

### **4 – INTERCOMMUNALITÉ**

**41 – Objet : Avis arrêt de projet PLUi – n°2022-078-19**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de Retz-en-Valois notamment sur le zonage, le règlement et les orientations d'aménagement concernant la commune, conformément à l'article R.153-5 du Code de l'Urbanisme ;
  - Indique qu'il convient de mettre à jour différents documents avec le zonage d'urbanisme et notamment le zonage d'assainissement ainsi que le retrait des OAP apparaissant dans le document de l'étude « entrée de ville ».
  - Demande que soit maintenu le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) sur les zones urbaines et zones à urbaniser et que ce droit soit délégué au maire
  - Demande que soit maintenu le droit de préemption urbain renforcé
  - Demande que soit maintenue la soumission de l'édification des clôtures à une procédure de déclaration préalable, dès l'opposabilité du PLUi, sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R 421-12 du code de l'urbanisme.
  - Demande que soit maintenue le permis de démolir sur l'ensemble du territoire communal pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, en application de l'article R 421-27 du code de l'urbanisme.
- PRÉCISE que conformément à l'article R153-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie,  
CHARGE et DÉLÈGUE Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

#### **41 – Objet : Avis arrêt de projet RLPi – n°2022-079-20**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur le projet du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de Retz-en-Valois
  - Demande que soit transmis l'inventaire des dispositifs qui seront illégaux dans le cadre d'une application du RLPi
  - Demande que la CCRV soit un support technique et juridique lors des instructions des déclarations préalables des dispositifs et de la gestion des dispositifs non-conformes à la réglementation
- PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois en Mairie,

## **5 – DIVERS**

#### **51 – Objet : Labellisation guid'asso – n°2022-080-21**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

D'autoriser la démarche de labélisation guid'asso

#### **52 – Objet : Cotisation SCGES**

Point avancé

#### **53 – Rapports d'activité**

##### **Objet : rapports annuels CRACL GRDF – n°2022-081-22**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le Conseil Municipal,

**PREND ACTE** du compte rendu annuel d'activité du concessionnaire Gaz par GRDF pour l'année 2021

##### **Objet : Rapport annuel SPPGD CCRV 2021 – n°2022-082-23**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le rapporteur entendu, le conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel du SPPGD 2021 de la CCRV

##### **Objet : Rapport d'activités CCRV 2021 – n°2022-083-24**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le rapporteur entendu, le conseil municipal :

**PREND ACTE** du rapport d'activités 2021 de la CCRV

##### **Objet : Convention CAUE – n°2022-084-25**

**Rapporteur : Nicolas RÉBÉROT**

Le maire étant président du CAUE de l'Aisne ne prend pas part au débat ni au vote.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de faire appel au CAUE de l'Aisne pour une mission permettant de travailler l'intégration paysagère des points d'accès et cheminement ainsi que de l'impact visuel et de prescription à proposer.

### **Objet : Vœu soutien projet camping – n°2022-085-26**

Le maire informe le conseil municipal du projet d'extension du camping de Berny-Rivière.

Ce projet se trouve au centre d'une controverse depuis plusieurs mois.

Le projet, dans sa version actuelle, s'étend sur la commune de Ressons-le-Long qui serait concernée par :

- 16 ha de camping (comprenant notamment 180 emplacements, 50 places de stationnement, un plan d'eau et les hébergements du staff)
- 1 ha de zone technique
- 9 ha de ferme pédagogique
- 16 ha de culture bio

Le projet comprend également sur les communes de Berny-Rivière et Vic-sur-Aisne :

- 27 ha de camping
- 19 ha de plan d'eau
- 5 ha de practice de golf
- 18 ha de golf compact

C'est dans ce cadre que le maire propose d'apporter un vœu de soutien au projet d'extension et ainsi montrer l'adhésion à ce projet structurant pour notre territoire.

Le maire présente les éléments factuels suivants :

- enjeu social : ce projet est créateur d'emplois (évalué à 50 ETP hors phase chantier auxquels s'ajouteraient 30 emplois indirects et induits). Les emplois liés au tourisme ne sont pas délocalisables et c'est principalement l'emploi qui permet d'attirer ou maintenir sa population.
- notoriété : à l'heure où certains territoires paient des campagnes de promotion pour se faire connaître, ce sont plusieurs centaines de milliers d'anglo-saxon et franciliens qui connaissent le vicois et même le bassin soissonnais.
- enjeu économique : en plus de la consommation à l'intérieur du site (qui permet le versement des impôts des sociétés et de la TVA), la consommation extérieure au site est de l'ordre de 1,4 million d'euros.
- retombées fiscales : elles sont évaluées à plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année au profit des collectivités territoriales et EPCI soit l'équivalent d'une dizaine d'éoliennes.
- la complémentarité d'équipements : dans le cadre de sa politique de développement touristique et d'attractivité, Ressons-le-Long, en lien avec la mission attractivité des Hauts de France s'est engagée dans la démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris ». La commune s'est également immiscée dans la valorisation de ses espaces publics au travers la labellisation « Jardins remarquables ». Enfin, un projet de réutilisation de l'église à vocations culturelle et touristique est engagé. Le potentiel de touristes entraînera des conséquences positives sur la viabilité de ses équipements et des services associés pouvant se développer.

Enfin, ce projet se montrera exemplaire en matière de neutralité d'impact sur l'environnement. Il prendra en compte une démarche durable notamment l'ODD n°13 qui se retranscrit avec le paquet « ajustement à l'objectif 55 » de l'union européenne présenté il y a tout juste un an et particulièrement la recherche de la neutralité climatique. Dès lors, il s'inscrit dans la démarche engagée par la commune depuis plus d'une décennie avec l'écoquartier de la Trésorerie.

C'est pour ces différents enjeux que le conseil municipal de Ressons-le-Long sollicitera le CAUE de l'Aisne afin de l'accompagner, ainsi que le porteur de projet, sur l'intégration paysagère des points d'entrée ainsi que sur le cheminement pour lequel une valorisation de l'aspect culturel pourra être trouvée.

Considérant l'ensemble des éléments précités,

Considérant que ce projet sera pleinement engagé dans une démarche durable et pourra être une locomotive pour le « fit for 55 » sur le territoire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres (10 pour, 1 contre, 2 abstentions)

- Emet un vœu de soutien au projet d'extension du camping de Berny-Rivière
- Souhaite que ce projet soit identifié comme dossier leader au sein du PETR du Soissonnais et du Valois

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.

Ressons-le-Long, le 5 juillet 2022

Le maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end, with a small loop above it.

Nicolas RÉBÉROT